



**Mémoire sur le statut de  
réserve aquatique de  
l'Ashuapmushuan**

**présenté au Bureau d'Audiences  
Publiques sur l'Environnement**

**Par la Société de gestion environnementale  
Dolbeau-Mistassini**

**Août 2004**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b> Présentation de l'organisme	<i>Page 3</i>
<b>2.</b> Introduction	<i>Page 3</i>
<b>I</b> - Le statut particulier de la région	<i>Page 5</i>
<b>II</b> - Pourquoi une réserve aquatique?	<i>Page 6</i>
<b>III</b> - Les usages d'une réserve aquatique	<i>Page 7</i>
<b>IV</b> - La possibilité forestière et la dépendance de la région envers la ressource	<i>Page 9</i>
<b>V</b> - La valeur d'une rivière	<i>Page 11</i>
<b>VI</b> - Le désir d'une population	<i>Page 12</i>
<b>VII</b> - Le compromis	<i>Page 13</i>
<b>VIII</b> - La conclusion	<i>Page 14</i>
<b>3.</b> Références	<i>Page 15</i>

### **Annexe A** – Revue de presse

**Annexe B** - Comparatifs technique, économique et environnemental des projets Ashuapmushuan et Péribonka.

**Annexe C** – Le Québec : un territoire en manque d'aires protégées.

## 1. Présentation de l'organisme

La Société de gestion environnementale est un organisme à but non lucratif reconnu comme entreprise d'économie sociale. Elle se spécialise en gestion, aménagement et valorisation d'espaces à valeurs sociale et écologique. Ses objectifs de sensibilisation et de formation en environnement font partie intégrante d'un développement harmonieux axé sur les principes du développement durable. Visant une meilleure qualité de vie pour la collectivité, la SGE favorise l'implication de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine dans la réalisation d'actions environnementales concrètes sur le territoire.

## 2. Introduction

Au début des années 70, alors que l'hydroélectricité est un facteur de développement économique majeur, la rivière Ashuapmushuan est susceptible d'être harnachée. Le gigantesque projet de la Baie James a comme conséquence de retarder le projet à la fin des années 70.

En 1980, Hydro-Québec dévoile ses projets pour la rivière et 2 scénarios sont envisagés. Un premier scénario inclut la construction de 4 barrages sur la rivière Ashuapmushuan. Le deuxième scénario en comprend 2. À partir de ce moment, un choix de modèle de développement s'impose. La région a historiquement été dépendante de l'exploitation de ses ressources naturelles. Malheureusement, l'analyse du passé révèle que trop souvent, la région ne reçoit pas la juste valeur des retombées économiques reliées aux coupes forestières ou aux aménagements hydroélectriques. Somme toute, les promoteurs et les compagnies retirent des bénéfices importants tout en laissant des cicatrices à l'environnement naturel du secteur. Au même moment, un groupe de personnes se réunit pour réfléchir à la portée de ce projet. Ces gens avaient la ferme intention de ne pas assister en spectateurs aux décisions reliées à l'exploitation de nos ressources, de là naquit le Comité de Protection de la rivière Ashuapmushuan. Ce comité se donnait comme mandat :

- D'effectuer une recherche la plus complète possible.
- De rendre accessible cette information auprès de la population.
- De prendre position sur ce sujet.
- D'explorer d'autres alternatives.

En 1990, une consultation publique est tenue et de nombreux intervenants s'opposent au projet d'Hydro-Québec d'harnacher l'Ashuapmushuan. La population appuie les opposants au projet et celui-ci est refusé. La population s'oppose toujours à voir l'état naturel d'une des dernières rivières intactes au Québec être altéré.

Malheureusement, Hydro-Québec n'est pas la seule à voir un intérêt marqué pour le développement de la rivière Ashuapmushuan et au milieu des années 1990, plusieurs projets de mini-centrales voient le jour. En 2000 et 2001, les citoyens, les syndicats, les groupes environnementaux s'unissent et disent à nouveau non au harnachement de la rivière. En 2002, le gouvernement Landry recule et annonce qu'aucun nouveau barrage ne serait construit pour des petites centrales au Québec. Selon les propos du Premier ministre Bernard Landry et du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, Monsieur André Boisclair, seuls les sites où un barrage existe déjà seraient aménagés afin d'y produire de l'électricité.

La rivière Péribonka sera donc harnachée une nouvelle fois avec la construction d'une centrale, la Péribonka IV, d'une puissance de 385MW et qui aura des impacts environnementaux beaucoup moins grands puisqu'elle est déjà harnachée 3 fois (Barrage de la Chute à la Savane, Barrage de la Chute du Diable et Barrage de la Chute-des-Passes).

En 2003, Hydro-Québec renonce définitivement au projet en adoptant une résolution qui permet de radier de ses livres les 26 millions dépensés en études techniques, environnementales et en communications entre 1980 et 1993<sup>1</sup>. Cette décision fait suite à l'adoption du gouvernement en place d'un décret conférant le statut de «réserve aquatique» à ce joyau du patrimoine québécois.

Alors que l'on croyait la question réglée, le nouveau député provincial du comté Roberval, comté dans lequel se trouve la rivière Ashuapmushuan, M. Karl Blackburn relance l'idée des mini-centrales (voir annexe A). Le Premier ministre M. Jean Charest laisse la porte entreouverte aux projets de mini-centrales, à la condition expresse qu'on justifie par un fort consensus local la pertinence de lever le statut de réserve aquatique, une preuve beaucoup plus difficile à faire que pour un projet sur un cours d'eau sans statut de préservation particulier.

Suivant l'adoption de la stratégie québécoise sur les aires protégées, il apparaît impératif de reconnaître une fois pour toute le caractère unique de cette rivière patrimoniale en lui conférant le statut de réserve aquatique.

---

<sup>1</sup> Le Devoir, mardi 8 avril 2003

## ***I - Le statut particulier de la région***

Pays de rivières et de forêts, le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean couvre 97 303 km<sup>2</sup>. 93% de ce territoire est constitué de terres publiques et 7% de propriétés privées<sup>2</sup>. Les MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine, sur lesquelles est situé le bassin de l'Ashuapmushuan comptent respectivement des populations de 31223 et 27117 habitants<sup>3</sup>.

La région joue un rôle de région-ressource depuis plus d'un siècle et l'économie est très homogène, étant dépendante majoritairement des industries forestières et des alumineries. En étant très peu diversifiée, notre économie est vulnérable. À cela il faut ajouter un taux de chômage parmi les plus élevés au pays, un exode massif des jeunes diplômés et une dégradation de notre environnement. Les prises de décision, tant économiques que politiques, viennent plus souvent qu'autrement de l'extérieur.

En prenant en compte cette situation, tous les projets de développement économique et de création d'emplois doivent être étudiés sérieusement. Malheureusement, les mini-centrales ne contribuent pas ou très peu à la création d'emplois et les retombées économiques reviennent au promoteur du projet. Dans le contexte actuel, le développement doit répondre à des fondements économiques, sociaux et environnementaux. Est-il si farfelu de permettre aux générations futures de bénéficier des richesses naturelles que nous aurons su garder intactes? C'est ce qu'on appelle du développement durable.

Le projet initial d'Hydro-Québec, qui comprenait 2 barrages et une capacité de production de 778 mégawatts aurait eu des retombées économiques importantes pour la région. Par contre, les dommages à l'environnement étaient trop importants pour que ce projet soit acceptable, et finalement la possibilité de faire un compromis a été privilégiée. C'est ainsi que le projet de centrale sur la rivière Péribonka a été accepté d'emblée, permettant ainsi à la région de conserver intact le bassin de l'Ashuapmushuan.

Le Saguenay-Lac-St-Jean est une importante région de production hydroélectrique. La puissance installée s'établit à 3 202 mégawatts.<sup>4</sup> Elle représente plus de 8% de la puissance totale installée au Québec. À ce chapitre, la région occupe le 3<sup>ème</sup> rang au Québec, après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Une part importante de la production électrique de la région est destinée aux activités industrielles. Alcan y exploite 6 importantes centrales. Abitibi-Consolidated, Elkem Metal Canada, Hydro-Morin et la Société en commandite Minashtuk se partagent le reste de la puissance installée dans la région.

---

<sup>2</sup> Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP

<sup>3</sup> Répertoire des municipalités du Québec, [http://www.mamsl.gouv.qc.ca/repertoire\\_mun/repertoire/reperto.html](http://www.mamsl.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.html)

<sup>4</sup> <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/Saguenay-Lac-Saint-Jean/energie/index.jsp>

## **II - Pourquoi une réserve aquatique?**

Pour permettre de conserver ce joyau et de contribuer à atteindre l'objectif fixé dans le cadre du plan d'action québécois sur les aires protégées, qui est de 8% en 2005. Malgré que ce soit en dessous du niveau mondial, cette stratégie est un premier pas intéressant vers l'atteinte de l'objectif. Actuellement, le Québec conserve environ 3% de son territoire<sup>5</sup>.

Par définition, une aire protégée c'est : «une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres. »

Le Québec est doté d'un réseau de rivières unique au monde. Ces cours d'eau ont façonné notre imaginaire collectif et ont servi de voies d'accès à nos ancêtres. La rivière Ashuapmushuan est une des dernières rivières vierges au Québec. Nos vastes espaces sauvages ont peut-être justifié jusqu'ici une certaine insouciance. Malheureusement, le développement croissant, qui gruge sans cesse la nature restante, impose l'urgence de protéger notre patrimoine le plus précieux : notre faune, notre flore et les rivières qui les abreuvent.

Mais parce que les lacs et les rivières font l'objet de multiples formes d'exploitation, leur développement demande un encadrement rigoureux. Avec son fleuve légendaire, son estuaire géant, ses 4 500 rivières, son demi-million de lacs, ses milliers de kilomètres de littoral marin et près de 3% des réserves mondiales d'eau douce renouvelable, le Québec porte une responsabilité particulière à l'égard de la ressource.<sup>6</sup>

Ainsi, l'application du développement durable et du concept d'équité envers les générations futures qu'il véhicule, signifie que l'usage des rivières québécoises dépasse largement la question étroite du développement de l'industrie de la petite production électrique.

---

<sup>5</sup> Stratégie québécoise sur les aires protégées, plan d'action stratégique, gouv. Du Québec, 2003

<sup>6</sup> Ministère de l'environnement, La gestion de l'eau au Québec, document de consultation publique.

### **III - Les usages d'une réserve aquatique**

Au-delà de la préservation d'un territoire unique, la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan permet la pratique de plusieurs activités telles :

- L'écotourisme
- La chasse
- La pêche
- La villégiature
- L'interprétation historique
- L'observation de la faune
- Le canotage
- L'éducation
- L'aventure

La mise en valeur récréotouristique du plan d'eau répond aux besoins de trois segments de clientèle distincts :

- Les populations locales et régionales
- Les touristes
- Les générations futures

Comme l'aspect économique du développement durable semble celui qui pèse le plus lourd dans la balance, nous nous attarderons aux aspects qui génèrent le plus de retombées, soit l'écotourisme, la chasse et la pêche.

#### L'écotourisme

Avec l'expansion des milieux urbains, la demande pour les activités de plein air en dehors des grands centres est en constante augmentation. L'écotourisme attire des visiteurs recherchant une activité qui permet de mieux connaître l'histoire culturelle et naturelle d'une région sans nuire à l'intégrité de ses écosystèmes. Avec le tourisme d'aventure, l'écotourisme est la forme d'activité touristique dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord. Le potentiel de croissance serait considérable, ce secteur n'étant développé qu'aux deux tiers de sa capacité dans l'ensemble du Canada<sup>7</sup>.

Au Québec, les Européens sont les premiers visés par le tourisme de grande aventure, en raison de la fascination qu'exercent sur eux les grands espaces sauvages. Le Zoo de St-Félicien accueille déjà une clientèle importante venue d'Europe et un développement touristique approprié permettrait de conserver cette clientèle plus longtemps, et en nombre plus important dans la région. Dans ce contexte hautement concurrentiel, la qualité et la diversité des produits est cruciale. Le phénomène de rareté, qui accroît la demande, sera de plus en plus senti puisque les rivières à l'état vierge se font de plus en plus rares.

---

<sup>7</sup> Commission canadienne du tourisme, Le tourisme d'aventure et l'écotourisme : les enjeux, octobre 97

## La chasse et la pêche

L'Ashuapmushuan est le plus important site de fraye de la ouananiche du Lac-St-Jean. La situation de la ouananiche, qui est déjà préoccupante, ne laisse pas présager qu'elle pourrait supporter de grands bouleversements. Le déclin de la population de ouananiches a commencé avec les barrages hydroélectriques qui sont venus modifier le niveau du lac et empêcher les géniteurs d'atteindre plusieurs frayères.

La pêche sportive, qui compte plus d'un million d'adeptes, donne lieu à une activité économique de 1,25 milliards de dollars par année.<sup>8</sup> La même quantité de poissons engendre dix fois plus de retombées économiques si elle est pêchée à des fins récréatives plutôt que commerciales<sup>9</sup>. Lorsque nous parlons de développement durable, c'est dans le but d'assurer que les générations qui nous suivent ne retrouvent pas seulement l'héritage d'un patrimoine naturel incomparable dans des récits historiques. Nous voulons qu'ils soient témoins et qu'ils puissent bénéficier de ces trésors. Un récit du New-York Times, datant de 1891, raconte qu'un journaliste qui logeait à Roberval a pêché 240 ouananiches en 3 jours, dont 26 en une heure!<sup>10</sup> L'impression d'abondance de la ressource a empêché nos prédécesseurs de voir à long terme et c'est une des erreurs que nous devons éviter pour le futur.

La chasse est une autre activité historique du secteur. Jadis, les Montagnais parcouraient la région de Chibougamau à la recherche de pelleteries. Le commerce des fourrures était, en effet, très prospère entre les autochtones du nord (de la baie James) et ceux du sud, et plus tard avec les Blancs. Ils avaient adopté ce territoire comme lieu de prédilection pour la quantité et la qualité des fourrures. D'ailleurs, de nombreux postes de traite appelés Postes du Roi étaient localisés le long du lac Ashuapmushuan et sur les rives du lac Nicabau. Aujourd'hui, ce vaste territoire de 4 487 km<sup>2</sup> possède encore ce cachet unique de même que des ressources fauniques et naturelles très diversifiées; les Montagnais l'avait appelé Ashuapmushuan, «là où on observe l'original».

---

<sup>8</sup> Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

<sup>9</sup> Fédération québécoise pour le saumon atlantique

<sup>10</sup> <http://www.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/020203/ouananiche2.html>



#### **IV - La possibilité forestière et la dépendance de la région envers la ressource**

La zone projetée pour la réserve aquatique ne représente que 276,6 km<sup>2</sup>, sur une longueur de 125 km avec une variation de largeur de 0,6 à 6km par endroits. La possibilité forestière affectée représente 26 000 m<sup>3</sup> de bois, alors que la possibilité totale de la région est de 9 millions de m<sup>3</sup><sup>11</sup>.

La perte de possibilité forestière est faible, par comparaison, le plan d'aménagement hydroélectrique d'Hydro-Québec entraînait une perte de 84 000m<sup>3</sup> de bois<sup>12</sup> pour une centrale produisant 778 mégawatts. L'aménagement d'une aire protégée est bénéfique pour les industries forestières. En effet, le marché exige de plus en plus de certifications environnementales et l'aménagement d'aires protégées sur un territoire de coupe rehausse la valeur sur le marché.

Selon les intentions manifestées dans une enquête réalisée par la Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, sept millions d'hectares seront certifiés FSC (Forest Stewardship Council) par des sociétés de produits forestiers, au Québec, en 2006. Seul la norme FSC possède actuellement des critères de sélection suffisamment élevés. Cette pratique, qui encourage les exploitants à aménager la forêt boréale avec sagesse, gagne du terrain tant au Québec, qu'à l'échelle mondiale.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec recommande également que la certification des pratiques forestières soit obligatoire. Le président du CIFQ s'est prononcé ainsi : «Le CIFQ recommande que toutes les entreprises qui ont la responsabilité de la planification et de la réalisation des travaux forestiers en forêt publique fassent certifier leurs pratiques par un organisme accrédité et indépendant»<sup>13</sup>

Le Ministère des Ressources Naturelles abonde également dans le même sens et appuie la certification forestière incluant des aires protégées. Le ministre M. Pierre Corbeil s'exprime ainsi : «Ces ressources sont précieuses. D'abord, parce qu'elles représentent notre patrimoine collectif et celui des générations à venir et parce qu'elles sont des puissants leviers économiques et d'importantes constituantes de notre biodiversité. Nous devons protéger et mettre en valeur adéquatement ce patrimoine, car je suis de ceux qui croient que l'on n'hérite pas de la Terre de nos parents, mais bien qu'on l'emprunte à nos enfants.»<sup>14</sup>

Donc, plutôt que de voir 26 000 m<sup>3</sup> de perdus, les industries pourront bénéficier d'une plus-value appréciable. Une étude réalisée aux États-Unis révèle que l'activité récréative dans les forêts nationales a injecté 100 milliards de dollars dans l'économie américaine en l'an 2000, comparativement à 3,5 milliards pour la vente de bois de construction<sup>15</sup>. Cela exprime toute l'importance économique des aires protégées.

À grande échelle, des aires de nature sauvage au sein de la forêt boréale constituent une très grande richesse pour le Québec. Elles font partie du patrimoine et entretiennent un

<sup>11</sup> 9 085 014 m<sup>3</sup>, estimé au 31 mars 2002

<sup>12</sup> L'aménagement hydroélectrique de l'Ashuapmushuan, Hydro-Québec, Bulletin no4, Juin 1991

<sup>13</sup> M. Georges Courteau, 15 avril 2004, communiqué CIFQ

<sup>14</sup> Rouyn-Noranda, 11 juin 2004, Allocution du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

<sup>15</sup> National Geographic, Our national forest

système de biodiversité unique et irremplaçable. Les forêts intactes servent l'environnement et offrent un habitat de premier choix à plusieurs espèces forestières. C'est le cas, entre autre, du caribou forestier et de la martre d'Amérique.

Nous connaissons la valeur des forêts en tant qu'habitat ou en tant que ressource à la base de l'économie régionale. Mais leur rôle à l'état naturel est beaucoup plus large et contribue grandement à la santé humaine. Les forêts ont d'autres fonctions importantes telles que la modération du climat, la filtration de l'air et la récréation. L'aménagement durable des forêts est de plus en plus nécessaire afin d'établir un équilibre entre la productivité et la préservation des forêts.

La région donne beaucoup de ses ressources, en particulier les ressources forestières, et n'obtient pas assez en retour. Oui cela crée de l'emploi, mais en grande majorité ces emplois sont saisonniers et ne requièrent pas ou peu de qualifications. Les jeunes diplômés ne trouvent pas leur compte en région et quittent. Si les régions veulent conserver ou établir un pouvoir d'attraction sur les gens qui vivent dans les grands centres urbains, il faut leur donner une chance d'être reconnues comme telles. Il faut avoir du territoire vierge, des gens intéressants et intéressés à développer un milieu de vie accueillant et vivifiant. Pour garder des gens intéressés, il faut avoir des possibilités de développement qui dureront plus que le temps d'une méga-construction.

Dix pour cent de la superficie forestière du monde se trouve au Canada, nous avons donc une responsabilité à l'échelle planétaire sur la gestion de nos forêts et sur la préservation de celles-ci. La superficie d'aires protégées au Canada est nettement en retard sur la moyenne mondiale, voici donc une occasion de rattraper un tant soit peu ce retard en préservant de façon durable la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan.

Si on s'entête à saccager ce que nous avons de plus beau au nom du «développement économique», on tuera lentement les régions puisque plus personne ne viendra nous visiter. On ne crée pas du dynamisme économique à long terme avec des barrages, on crée plutôt de l'électricité pour pouvoir en dépenser toujours plus sans compter.

## **V - La valeur d'une rivière**

Un peu partout sur la planète, les paysages témoignent des racines des peuples. L'Histoire s'y inscrit, en marge des réseaux hydrographiques qui ont favorisé la pénétration, le peuplement et l'aménagement des territoires. En ce qui regarde la rivière Ashuapmushuan comme telle, sa valeur historique ne laisse aucun doute. Nos prédécesseurs Amérindiens ont emprunté cette route naturelle pendant des milliers d'années pour se rendre en divers endroits.

Le fait que cette route fût parcourue pendant des milliers d'années, explique qu'il doit s'y trouver de nombreux sites archéologiques. Pendant longtemps, les rivières furent les seules voies d'accès à l'arrière-pays. Un héritage direct que nos ancêtres nous ont laissé est devenu un loisir prisé par beaucoup de québécois; le canot ou le kayak. Le canotage et le kayak constituent par ailleurs des activités parfaitement respectueuses de l'environnement. Ils favorisent de ce fait le développement d'attitudes socialement positives à l'égard des ressources et du patrimoine. Non seulement ces activités préservent-elles l'intégrité du territoire, des lacs et des rivières, elles exigent, pour que leur pratique soit d'intérêt, le maintien à l'état naturel des parcours utilisés<sup>16</sup>.

Leur fréquentation, dans leur état naturel, apporte la sérénité et permet de se ressourcer loin du bruit incessant et de la pollution des villes. Elle permet de retrouver l'essence même de la vie et de maintenir un équilibre. Le besoin de cette nature est profond; on y trouve le silence, l'espace et l'air pur que la société ne peut pas produire mais qu'elle détruit.

On ne peut pas mesurer la valeur des rivières qu'en termes du revenu que l'on peut en tirer. Il faut tenir compte de variables difficiles à mesurer, telles que leur impact positif sur la santé physique et morale des citoyens. Combien vaut un habitat naturel pour la faune québécoise? Combien vaut une aire de reproduction pour la ouananiche, emblème de notre région? Combien vaut un paysage unique parcouru en canot sur 137km? S'il est difficile de quantifier en terme de dollars la valeur de l'Ashuapmushuan, c'est probablement parce qu'elle est inestimable. Le développement durable intègre trois principes de base; l'aspect social, l'aspect économique et l'aspect environnemental. Seul l'aspect économique est chiffrable mais cela ne justifie en aucun cas qu'il soit prépondérant sur les deux autres, qui sont tout aussi importants.

---

<sup>16</sup> Les rivières du Québec :patrimoine à protéger, ressource à protéger, FQCK, Mars 1999

## **VI - Le désir d'une population**

Depuis que le débat est lancé, la population a toujours refusé quelconque aménagement sur la rivière Ashuapmushuan. Les derniers sondages, datant de 1993, disent que 2 personnes sur 3 s'opposent aux projets de barrages. La question doit être réglée une fois pour toute puisque malgré la position claire de la population au sujet de la rivière Ashuapmushuan, il se trouve toujours quelconques promoteurs ou politiciens qui y verront un profit à dégager et qui tenteront par tous les moyens de réaliser leurs objectifs, au détriment du bon vouloir des citoyens.

Au plus fort du débat, en 2000 et 2001, sur le sujet des mini-centrales, rarement a-t-on vu une mobilisation aussi spontanée qu'importante pour dénoncer les projets. À cet effet, 97% des mémoires déposés lors des consultations publiques tenues en 2001 dans la MRC de Maria-Chapdelaine se prononçaient contre la construction de mini-centrales. La revue de presse jointe à l'annexe A témoigne assez bien du vent d'opposition qui a soufflé à ce moment.

Cette mobilisation s'est étendue rapidement à la grandeur du Québec, contre le programme de mini-centrales mis de l'avant par le gouvernement de l'époque. Rivière par rivière, chute par chute, les citoyens se mobilisèrent contre les effets de ce programme. Avec l'aide de personnalités publiques qui parrainent et marrainent des rivières, des fonds pour aider les comités de citoyens sont plus facilement recueillis.

Les comités de citoyens utilisèrent tous les moyens pour infléchir les promoteurs locaux et le gouvernement. Recours légaux, mobilisation citoyenne et action directe, comme celle de Mikael Rioux, de Trois-Pistoles, qui se suspendit avec de l'équipement d'escalade au-dessus de la rivière.

En plus des citoyens, la Commission Doyon, chargée d'enquêter sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés, a jugé injustifié le programme, que ce soit au niveau social, environnemental ou économique. Le Ministère des Ressources Naturelles ne peut renoncer à sa responsabilité en égard aux possibilités de développement de cette ressource naturelle sans soumettre d'abord à l'examen des organismes et des milieux concernés tous les sites potentiels, y compris les sites vierges. À cet effet, la Commission Doyon y est allée d'une recommandation sans équivoque :

«Que le MRN exclue du programme des petites centrales les sites vierges à moins que des études précises et détaillées, ayant fait l'objet d'audiences publiques, ne justifient l'installation d'aménagements nouveaux, selon les points de vue économique, social et environnemental».<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> Recommandation 70, Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés. 1991.

## **VII - Le compromis**

Suivant ces recommandations au sujet des rivières vierges, la population et les groupes mobilisés ont plutôt accepté d'emblée le projet de la Péribonka IV, une rivière déjà harnachée 3 fois. Les impacts environnementaux sont beaucoup moindres et la construction de ce barrage permet de réaliser dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean un projet hydroélectrique majeur, acceptable au niveau environnemental et avec l'accord de la population.

C'est à la population de la région de décider des projets qui se réaliseront chez elle. La réalisation du projet Péribonka permet à la région de conserver et de développer le fabuleux potentiel naturel de l'Ashuapmushuan.

Cette option a reçu l'appui de plusieurs groupements tels; le Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-St-Jean (CSN), le Conseil du travail FTQ du Haut du Lac, le Conseil du travail FTQ du Saguenay-Lac-St-Jean, le Conseil régional de l'environnement Saguenay-Lac-St-Jean, la Fédération québécoise de la Faune, région 02, le Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan, la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ) et l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-St-Jean (UPA). La conclusion sur laquelle se sont entendus ces groupes est basée sur le fait :

- Que l'option Péribonka concilie suffisamment l'économie et l'environnement pour représenter une véritable opportunité de s'inscrire dans le concept de développement durable.
- Qu'il est préférable d'optimiser l'utilisation de la rivière Péribonka à des fins de production d'hydroélectricité.

C'est ainsi qu'au printemps 2004 les travaux de réalisation du barrage Péribonka IV ont débuté.

### **VIII - La conclusion**

La rivière Ashuapmushuan, une réserve aquatique;

Pour ceux qui nous suivront  
 Pour la ouananiche et l'intégrité écologique de la rivière  
 Pour les utilisateurs de la rivière  
 Pour les gens qui ont bâti notre histoire  
 Pour les visiteurs  
 Pour la faune  
 Pour la flore  
 Pour le développement diversifié  
 Pour l'économie régionale  
 Pour le respect de la nature qui nous donne tant

*Et pour éviter que ce débat ne revienne sur la table ad vitam aeternam...*

Le projet présenté par le ministère de l'Environnement visant la création d'une aire protégée sur une partie de la rivière Ashuapmushuan doit se réaliser.

Une protection sans limite de temps, ni condition doit régner sur la rivière Ashuapmushuan.

Par le fait même, la protection sur le cours d'eau devrait être allongée jusqu'au Lac-St-Jean et la gestion des rives et du littoral doit être redonnée au Ministère de l'Environnement.

Également, nous recommandons d'ajouter dans la liste des aires protégées potentielles, pour fin d'audiences publiques, la rivière Mistassini qui passe en plein coeur de la ville de Dolbeau-Mistassini et qui prend sa source au Nord de la municipalité de Girardville. Nous bénéficions déjà d'un large consensus au sein de la population et des élus municipaux en marge des consultations publiques de 2001 quant à l'abandon des projets de mini-centrales dans la MRC de Maria -Chapdelaine.

En effet, tel que déjà mentionné, 97% des mémoires déposés appuyaient la protection des rivières, de même que le rapport des commissaires de cette consultation déposé au MRN (ci-joint), qui recommande entre autre la protection de la rivière Mistassini du Lac-St-Jean jusqu'à la onzième chute à Girardville. Nous jugeons opportun, d'enclencher bientôt, le processus pour la protection de cette rivière.

***...parce qu'une rivière ça n'a pas de prix***

### 3. Références

#### Ouvrages

Répertoire des municipalités du Québec  
 Stratégie québécoise sur les aires protégées, plan d'action stratégique, gouv. Du Québec, 2003  
 Ministère de l'environnement, La gestion de l'eau au Québec, document de consultation publique.  
 Commission canadienne du tourisme, Le tourisme d'aventure et l'écotourisme : les enjeux, octobre 97  
 Fédération québécoise pour le saumon atlantique  
 L'aménagement hydroélectrique de l'Ashuapmushuan, Hydro-Québec, Bulletin no4, Juin 1991  
 Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, Tourisme Québec, 2000.  
 National Geographic, Our national forest  
 Les rivières du Québec : patrimoine à protéger, ressource à protéger, FQCK, Mars 1999  
 Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés. 1991.  
 Stratégie québécoise sur les aires protégées; Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, Février 2003  
 À nous de choisir, Mémoire, comité de la protection de l'Ashouapmouchouan  
 L'évaluation de travaux d'aménagement ou de protection d'habitats aquatiques, Fondation de la Faune du Québec, octobre 1998  
 Plan stratégique 2002-2006, Hydro-Québec

#### Rapports

Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP  
 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
 M. Georges Courteau, 15 avril 2004, communiqué CIFQ  
 Rouyn-Noranda, 11 juin 2004, Allocution du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs  
 Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec, BAPE, Rapport 186  
 Pour que l'on n'oublie pas... ; Table-conseil de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, novembre 1996  
 Aménagement hydroélectrique de l'Ashuapmushuan; Post-évaluation du dépliant d'information, Hydro-Québec, Juin 1992  
 Mémoire Mini-centrales hydroélectriques; Carole Richer, Société de gestion environnementale, octobre 2001  
 Libérez la rivière Ashuapmushuan; Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan. Février 1993

#### Internet

<http://www.ledevoir.com>  
<http://www.cyberpresse.ca>  
<http://www.cifq.qc.ca>  
<http://www.radio-canada.ca>  
<http://www.auxarbrescitoyens.com>  
<http://www.mrn.gouv.qc.ca>  
<http://www.bape.gouv.qc.ca>  
<http://www.fsccanada.org>  
<http://www.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/020203/ouananche2.html>  
[http://www.mamsl.gouv.qc.ca/repertoire\\_mun/repertoire/reperto.html](http://www.mamsl.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.html)

#### Médias

Journal Le Quotidien  
 Journal Le Point  
 Journal Le Nouvelles-Hebdo  
 Journal l'Étoile du Lac  
 Journal Le Progrès-Dimanche  
 Journal Le Réveil  
 Journal électronique Le Bulletin Régional

## **Annexe A**

### Revue de presse



Pour alléger le document, seulement les titres et les provenances des articles seront mentionnés. Toute référence à ces articles est consultable à la Société de gestion environnementale.

Sites potentiels de mini-centrales LA MRC VEUT PRODUIRE UN DOCUMENT VIDÉO	Le Nouvelles- Hebdo		
Mini-centrales hydroélectriques LA POPULATION EST PRÉOCCUPÉE	Le Point		
Pêche et montaison quasi désastreuses L'OUANANICHE MYSTIFIE BIOLOGISTES ET PÊCHEURS	Le Quotidien	2001	
Projet de centrale sur la rivière Péribonka LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ POURRAIT EN PROFITER	Le Nouvelles- Hebdo	27 mars 2001	
Petites centrales hydroélectriques LES CORPS PUBLICS DOIVENT EN BÉNÉFICIER	Le Quotidien	31 mai 2001	P.
Pour Hydro-Québec RENTABILITÉ DU PROJET MISE EN DOUTE	Le Quotidien	14 juin 2001	P. 21
LES PETITES CENTRALES MENACENT L'OUANANICHE	Le Quotidien	21 juin 2001	P.8
Cible de choix pour la construction de mini- centrales LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MARIA- CHAPDELAINÉ SUSCITE DE L'INTÉRÊT	Le Point	1 juillet 2001	P. 2
Aménagement de mini-centrales LA POPULATION DE MARIA-CHAPDELAINÉ EST INQUIÈTE ET SE QUESTIONNE	Le Nouvelles- Hebdo	10 juillet 2001	
À vous de le dire LES MINI-CENTRALES, EN AVONS-NOUS BESOIN?	Le Point (Armand Tremblay)	17 juillet 2001	
À vous de le dire SEPT BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES POTENTIELS SUR LES RIVIÈRES MISTASSINI ET MISTASSIBI : EST-CE UNE FARCE?	Le Nouvelles- Hebdo (Jean-Yves Nadeau)	17 juillet 2001	P. 4
Électricité DES MAIRES VISITENT DES PETITES CENTRALES	Le Quotidien	15 août 2001	
Visites de mini-centrales à Charny et Donnacona LE MAIRE SIMARD A BIEN AIMÉ CE QU'IL A VU	Le Point	26 août 2001	P.
Centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI S'OBJECTE	Le Quotidien	28 août 2001	P.10
Mini-centrales hydroélectriques LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA FTQ DÉSAPPROUVENT	Le Quotidien	6 septembre 2001	P. 10
Construction de mini-centrales hydroélectriques LA FTQ DE LA RÉGION S'OPPOSE, MAIS...	Le Point	9 septembre 2001	P.6
Mini-centrales sur la Mistassini	Le Point	13 septembre	P. 20

LA CLAP REJETTE PLUSIEURS SITES		2001	
LES PETITES CENTRALES MENACERAIENT LA OUANANICHE	Le Point	16 septembre 2001	P.
Centrales sur les rivières à ouananiches LA CORPORATION LACTIVITÉ PÊCHE PROTESTE	Progrès-Dimanche	30 septembre 2001	P.
Regroupement les amis de nos rivières LE GROUPE VEUT ÉQUILIBRER LES POINTS DE VUE	Le Point	7 octobre 2001	P. 3
Mini-centrales hydroélectriques LES AMIS DE NOS RIVIÈRES ENTRENT DANS LE DÉBAT	Le Point	7 octobre 2001	P.
Opinion d'un lecteur LES MINI-CENTRALES CHOISISSENT LES PLUS BEAUX SITES	Le Point (Roger Dufour)	7 octobre 2001	P.
Contre les projets de mini-centrales LE AMI(E)S DE NOS RIVIÈRES SE MOBILISENT	Le Nouvelles-Hebdo	9 octobre 2001	P.
Mini-centrales hydroélectriques LES MAIRES VEULENT PROTÉGER DES SITES	Le Quotidien	10 octobre 2001	p. 15
Projet de mini-centrales LES OPPOSANTS DOUTENT DE LA NEUTRALITÉ DE LA MRC	Le Point	14 octobre 2001	P. 3
LE RAR PARLE D'IMPROVISATION DE LA MRC	Le Point	14 octobre 2001	P. 3
Petites centrales LES ENVIRONNEMENTALISTE S'OPPOSENT	Le Réveil	14 octobre 2001	P. 11
Petites centrales hydroélectriques LA MRC LAC-ST-JEAN S'INTÉRESSE AUX PROJETS	Le Quotidien	15 octobre 2001	P. 7
Petites centrales hydroélectrique LA CRE S'OPPOSE AUX PROJETS	Le Quotidien	16 octobre 2001	P.6
Consultation sur les mini-centrales LE RAR DOUTE DE LA NEUTRALITÉ DE LA MRC	Le Nouvelles-Hebdo	16 octobre 2001	P. 7
Efficacité énergétique NÉGAWATTS LANCE UN APPEL AU GOUVERNEMENT	Le Quotidien	17 octobre 2001	P. 11
DES OPPOSANTS INDIGNÉS	Le Quotidien	19 octobre 2001	P. 21
Consultation sur les mini-centrales LE MESSAGE EST CLAIR	Le Point	21 octobre 2001	P.1
Mini-centrales hydroélectriques LA POPULATION DIT NON	Le Nouvelles-Hebdo	23 octobre 2001	P. 3

## **Annexe B**

# La Péribonka... OUI! L'Ashuapmushuan... JAMAIS!

Comparatifs technique, économique et environnemental des projets Ashuapmushuan et Péribonka.

## **Annexe C**

# Le Québec : un territoire en manque d'aires protégées